CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE



RAPPORT ANNUEL 1989

ORGANES DE LA CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

L'assemblée des délégués est l'organe suprême de la Chambre jurassienne d'agriculture. Elle est formée de l'ensemble des délégués des 184 organisations membres à raison de deux délégués pour chaque organisation.

Membres d'honneur

M. Henri Cuttat, chef ECR, Rossemaison

M. Luc Fleury, agriculteur, Porrentruy

Le Comité et le Bureau

MM. Jean Paupe, agriculteur, Seleute, président *
Georges Roy, agric., Porrentruy, vice-président *
Bernard Beuret, directeur IAJ, Corban *
Gabriel Cattin, agriculteur, Le Boéchet *
Blaise Oriet, ing. ETS, Delémont, directeur *
Jacques Maître, ing. ETS, Bassecourt, secrétaire **

Mmes Madeleine Gigandet-Brahier, agric., Les Genevez Agnès Membrez-Fleury, agric., Courtételle

Jean Boillat, agriculteur, Muriaux MM. Alfred Burrus, agriculteur, Boncourt Rémi Cattin, cultivateur, Courroux Jean-Louis Chételat, agriculteur, Courtételle François Desboeufs, agriculteur, Courgenay Ueli Frei, gérant, Courrendlin Germain Froidevaux, agriculteur, Le Noirmont Samuel Gerber, agriculteur, Porrentruy Hubert Marchand, agriculteur, Ocourt Fernand Quiquerez, agriculteur, Grandfontaine Bernard Saucy, agriculteur, Lajoux Joseph Schaffner, agriculteur, Bourrignon Dominique Varin, agriculteur, Alle Joseph Willemin, agriculteur, Epauvillers Pierre Wiithrich, agriculteur, Courtételle

Me Claude Jeannerat, avocat, Delémont **

* membres du Bureau

** membres associés.

Suite et fin en page 3 de couverture.

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

Rapport annuel 1989

T_{\cdot}	Pages	
	Le mot du président "A" comme Agriculture et Avenir	2 3
1.	Procès-verbal de la 14e assemblée Résolution	4 - 9 10
2.	Rapport d'activité 1989 L'année agricole 1989 Situation internationale Politique agricole suisse Consultations Initiatives: victoire sur tous les fronts Politique agricole cantonale Diversifications et perspectives A votre service Généralisation des allocations familiales Centrale des blés du Jura Centrale des oléagineux du Jura Personalia La CJA assume sa mission	11 - 26 11 - 12 13 14 15 16 17 - 18 19 20 21 22 - 23 23 - 24 25 26
	$Contributions\ professionnelles$	27
3.	Comptes 1989 et budget 1990 Bilan Rapport de vérification Fonds de solidarité	28 - 29 30 31 32
4.	Programme d'activité 1990	33
5.	Statistiques et renseignements divers	34 - 36.

Le mot du président

De tout temps, les paysans jurassiens se sont préoccupés de la situation de leurs collègues d'outre-frontière et particulièrement de la politique agricole en France voisine. Dès lors, l'intérêt qu'ils manifestent aujourd' hui pour les problèmes internationaux (GATT, CEE, évolution en Europe) ne nous surprend pas. Cet intérêt est réjouissant, car il témoigne de la préoccupation des agriculteurs jurassiens de s'adapter à un monde changeant.

A la Chambre d'agriculture, nous sommes également interpellés par ces évolutions, mais il convient de ne pas se tromper de priorité. Nous n'avons quasiment aucune chance de peser sur les orientations internationales; c'est pourquoi nous devons consacrer le maximum de notre temps aux problèmes cantonaux et régionaux, veillant en particulier à utiliser toutes les possibilités qu'offrent la politique agricole de ce pays.

Après quinze années d'activité, nous constatons que la collaboration instaurée avec la Division cantonale de l'agriculture et l'Institut agricole a porté ses fruits (formation professionnelle, améliorations foncières, intensification des productions). Les problèmes nouveaux qui apparaissent (utilisation du sol, environnement, marchés) requerront à l'avenir également une collaboration avec les instances de l'Etat, mais aussi et surtout la cohésion, la solidarité et l'appui des agriculteurs. A ce sujet, on peut souligner que la compréhension règne actuellement entre les paysans de plaine et de montagne du Jura.

Toute société divisée en son sein a tendance à s'affaiblir, voire à disparaître. Dans un canton comme le nôtre et face aux défis de l'avenir, l'unité du monde paysan est essentielle. La Chambre jurassienne d'agriculture a contribué à cette unité depuis quinze ans et poursuivra cette haute mission.

Jean Paupe

"A" comme Agriculture et Avenir

Il ne manque pas aujourd'hui de Cassandres pour prédire des temps difficiles et de pénibles remises en cause pour l'agriculture suisse. On nous menace de GATT, d'Europe, d'écologie, de paiements directs et j'en passe, sans que l'on sache toujours quelle est la part de l'intérêt particulier et celle d'une préoccupation sincère dans ce souci zèlé d'adapter notre politique agricole.

Mon intention ici n'est pas de nier les importants changements politiques, économiques et sociaux en cours; l'attitude de l'autruche est irresponsable. Mais dans une situation instable, il convient de garder la tête froide afin de ne pas sacrifier l'essentiel à l'accessoire. Or, pour l'agriculture, l'essentiel est de nourrir la population, demain comme hier, plus qu'hier.

Est-on conscient que la population humaine n'a jamais augmenté aussi fortement qu'aujourd'hui. D'ici l'an 2000 (dix ans), il y aura 800 millions d'hommes de plus sur la Terre. D'autres centaines de millions (et même des milliards) devront être mieux nourris qu'aujourd'hui, sous peine de les voir déferler irrésistiblement sur nos pays nantis. Cet accroissement démographique et les problèmes actuels de pollution exigeront le recours à des produits énergétiques et industriels renouvelables et recyclables; or ici aussi, l'agriculture est l'une des réponses incontournables.

On veut des marchés ? Il y en a là pour des siècles! Il s'agit des les organiser en considérant que l'agriculture est une activité territoriale, naturelle et culturelle fondamentale et qu'elle ne peut être traitée comme un bien capitaliste, coté en bourse. Le GATT n'est pas le moyen approprié pour cette mission.

Les tendances lourdes attestent que l'agriculture a un bel avenir. Elle a surtout besoin d'agriculteurs compétents, bien formés, ouverts, solidaires, partout dans le monde.

Blaise Oriet PROCES-VERBAL de la 14e assemblée générale des délégués du 3 mars 1989 à 13 h 30 à Courgenay (halle de gymnastique)

ORDRE DU 10UR :

- 1. Ouverture de l'assemblée par le président de la Chambre d'agriculture
- 2. Désignation de scrutateurs
- Procès-verbal de la 13e assemblée des délégués du 4.3.88 à Montfaucon
- 4. Rapport présidentiel et rapport d'activité 1988
- 5. Comptes 1988 et rapport de vérification
- 6. Budget 1989
- 7. Révision des statuts
- 8. Admission de membres
- 9. Programme d'activité 1989
- 10. Résolution
- 11. Divers et propositions individuelles

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la Chambre d'agriculture

A 13 h 55, le président Jean Paupe souhaite une cordiale bienvenue à tous les présents et remercie la commune, la Société d'agriculture et la Société des paysannes d'Ajoie pour leur accueil et la collaboration à l'organisation de l'assemblée. Puis le président salue les invités, notamment MM. J.-F. Kohler, représentant la commune de Courgenay, J.-M. Conti, président du Parlement, J.-P. Beuret, président du Gouvernement, D. Varin, président de la Société d'agriculture d'Ajoie, Mmes M. Jolidon, vice-présidente du Parlement, D. Roy, présidente de la Société des paysannes d'Ajoie, MM. les membres d'honneur H. Cuttat, chef du Service de l'économie rurale et L. Fleury, président de la MIBA, MM. M. Flückiger et J.-F. Roth, conseillers aux Etats, P. Etique, conseiller national, B. Lehmann, sous-directeur de l'USP, plusieurs députés au Parlement, MM. B. Beuret, directeur de l'Ecole d'agricultu-

re du Jura, C. Quartier, directeur de La Terre romande, U. Schneider de la MIBA, P. Châtelain et F. Thomet de la Fédération laitière bernoise, A. Kottelat, vice-président du VLG, Mme Leu du SAB ainsi que les représentants de la presse. Après avoir salué les délégués des organisations membres et fait part de quelques excuses, le président donne la parole à quelques invités.

M. J.-F. Kohler apporte le salut amical des autorités de Courgenay, qui se déclarenthonorées par la tenue de ces assises agricoles. La commune de Courgenay-Courtemautruy compte 2.096 habitants, 37 exploitations agricoles et s'étend sur 1.776 Ha. situés entre 450 et 850 m. d'altitude. La tradition paysanne est encore forte. M. Kohler rappelle le procès de la montagne d'Alle et rend hommage à Pierre Péquignat, paysan du lieu, exécuté en 1740 pour s'être opposé aux servitudes arbitraires imposées par le Prince. Il souhaite de fructueux débats à l'assemblée.

M. J.-M. Conti transmet les bons messages du Parlement cantonal. Il déclare que ces assises annuelles sont l'occasion de faire le point sur les acquis et les projets de l'agriculture. Il relève que la politique est l'art du compromis équitable, lequel doit s'établir sur une base de confiance réciproque et de responsabilité. L'agriculture doit continuer d'afficher son identité et avoir confiance en elle-même et en son avenir. En conclusion, M. Conti considère que l'agriculture sert notre canton, auquel elle contribue à donner son âme et sa personnalité profonde.

C'est avec plaisir et conviction que M. J.-P. Beuret apporte le salut du Gouvernement. Depuis dix ans, dit-il, l'agriculture jurassienne s'est affirmée et structurée. Il faut maintenant se préparer à affronter l'avenir, qui sera plus lié à celui de l'agriculture européenne. Il s'agit de sauvegarder l'esprit d'entreprise et d'inclure le marché dans la réflexion. Sur ce dernier point, le président du Gouvernement rappelle le projet de fromagerie Tête de moine aux Franches-Montagnes. Il mentionne aussi le rapport de la FSASR, remarquant que l'agriculture romande doit s'affirmer davantage dans le cadre de la politique agricole fédérale.

M. D. Varin apporte les voeux des sociétés paysannes régionales. Il rappelle que le district de Porrentruy compte encore 790 exploitations agricoles, dont 500 à titre principal. La surface moyenne des exploitations est de 30 Ha et les céréales représentent 60 % des terres ouvertes. La production ajoulote est très liée à la surface,

de sorte que l'enjeu de la politique foncière est particulièrement important. M. Varin invite les agriculteurs à être solidaires et responsables, afin d'affronter avec succès les défis technologiques et économiques de l'avenir. Il souhaite à tous un bon après-midi.

Après avoir remercié les orateurs, le président déclare l'assemblée ouverte. Il signale que 217 personnes sont présentes, dont 180 délégués représentant 142 organisations-membres. L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

2. Désignation de scrutateurs

Les personnes suivantes sont désignées : A. Biedermann, J.-P. Chenal, Y. Courbat, C. Daucourt, P. Flückiger et M. Gigandet.

3. Procès-verbal de la 13e assemblée du 4.3.88 à Montfaucon

Ce procès-verbal figure aux pages 4 à 10 du rapport annuel 1988 envoyé aux membres. Il est accepté tacitement avec remerciements à son auteur, M. Blaise Oriet.

4. Rapport présidentiel et rapport d'activité 1988

Se référant au changement de statuts, le président constate que la Chambre d'agriculture du Jura a eu une attitude critique et revendicative, généralement appréciée par nos mandants, mais parfois incomprise par les autres milieux. Peut-être conviendrait-il d'infléchir la ligne de la Chambre jurassienne d'agriculture dans un sens plus promotionnel.

Un exemple de ce changement d'attitude est celui du tourisme. Plutôt que d'adopter d'emblée une attitude réticente, on pourrait examiner comment l'agriculture peut tirer profit de ce secteur, notamment en participant activement au tourisme rural. A cet effet, il conviendrait de prendre diverses mesures incitatrices.

Le président aborde ensuite l'économie laitière, principale source de revenu de l'agriculture jurassienne. Il présente les diverses modifications contenues dans le nouvel arrêté laitier ou prévues dans les futures ordonnances. Le paiement du lait selon sa teneur semble dépassé par les événements. A l'avenir, il conviendra d'étudier les voies et moyens de débloquer le contingentement (transferts de contingents ?). La Chambre d'agriculture suivra attentivement ces questions.

Enfin, le président parle des relations entre l'Etat et la profession, considérant qu'elles devraient être améliorées en approfondissant le dialoque et la concertation.

Dans un long rapport, le secrétaire général développe les thèmes suivants : les productions - le sol - le projet CJ - le GATT - la fiscalité - l'initiative dite "des petits paysans".

En ce qui concerne les productions, B. Oriet invite les agriculteurs jurassiens à ne pas abandonner la production animale, car elle offre plus de sécurité que la production végétale, surtout face aux perspectives européennes. Pour le sol, l'intervenant relève une inquiétante dérive, encouragée par une conception du développement économique en forme d'idéologie et par l'argent "facile" de la Transjurane.

B. Oriet rappelle le franc succès de l'initiative "La voie du peuple", qui fait obligation aux Autorités d'accéder rapidement à la demande de 9.500 citoyens. Après avoir évoqué les négociations du GATT, le secrétaire générale présente le problème des normes fiscales 89, fixées intempestivement, sans véritable examen par la Commission cantonale paritaire. La hausse excessive des normes est jugée inacceptable; des démarches ont été entreprises pour obtenir une correction.

Enfin, B. Oriet présente l'initiative VKMB-Denner, qui sera soumise au peuple le 4 juin prochain. Cette initiative démagogique affecterait gravement l'agriculture. Il convient de la rejeter et, le moment venu, de la combattre résolument.

La discussion porte essentiellement sur les normes fiscales 1989. Plusieurs intervenants stigmatisent l'attitude autoritaire et désinvolte de l'administration fiscale dans ce dossier. Un délégué relève que ce n'est pas un hasard si nous nous trouvons à Courgenay, fief de la révolte paysanne contre l'injustice, conduite par Pierre Péquignat.

Interpellé, le président du Gouvernement indique que la taxation par des normes moyennes pose problème. Les autres indépendants sont taxés à partir de leur comptabilité. Les années précédentes, les normes agricoles ont augmenté moins que dans d'autres cantons. De toute manière, il convient d'attendre la réponse du Département des finances, suites aux démarches entreprises. L'irréparable n'est peut être pas encore accompli.

5. Comptes 1988 et rapport de vérification

Les comptes figurent aux pages 27 à 32 du rapport annuel. Après leur présentation par le secrétaire général et la lecture du rapport de vérification par M. H. Laville, ils sont acceptés à une majorité évidente.

6. Budget 1989

Le budget est proposé aux pages 28 - 29 du rapport annuel. Commenté par le secrétarie général, il est approuvé sans opposition.

7. Révision des statuts

Le projet de nouveaux statuts a été envoyé aux membres. Il est présenté par le président et commenté par le secrétaire général, titre par titre. Trois amendements font l'objet d'un vote:

- art. 10, proposition de l'Assoc. des paysannes jurassiennes : une femme par district; cet amendement est accepté par 97 voix contre 27;
- art. 10, proposition de la Sté d'agriculture de Delémont : 2 sièges pour les représentants à l'USP. L'amendement est accepté par 77 voix contre 29;
- art. 22, proposition de la Sté de laiterie de Courcelon et de la Sté d'agriculture d'Ajoie : le salaire du directeur est fixé par le Comité. L'amendement est refusé par 67 voix contre 38.

Compte tenu de ces décisions ponctuelles, les nouveaux statuts sont acceptés par l'assemblée, sans avis contraire.

8. Admission de membres

La coopérative agricole du Clos-du-Doubs a demandé son admission à la Chambre d'agriculture. Le président présente cette candidature, en précisant que la CACD est d'accord de contribuer au financement de la Chambre à l'instar des autres coopératives. La Coopérative agricole du Clos-du-Doubs est acceptée comme membre de la Chambre jurassienne d'agriculture à l'unanimité.

9. Programme d'activité 1989

Ce programme est proposé à la page 33 du rapport annuel. M. R. Strasser suggère d'intégrer l'encouragement à l'agriculture biologique. Le secrétaire général répond que cette forme de production peut être soutenue à titre de diversification, mais pas comme solution générale. Le programme d'activité est approuvé.

10. Résolution

Lue par B. Oriet, la résolution reproduite sur la page suivante du présent rapport est approuvée à l'unanimité.

11. Divers et propositions individuelles

M. Arn évoque la situation de la coopération agricole aux Franches-Montagnes et les difficultés rencontrées avec le VLG. Il invite la Chambre d'agriculture à réactiver les objectifs contenus dans le rapport "Jura : la coopération au défi".

En ce qui concerne la généralisation des allocations familiales, D. Prêtre relève l'hypocrisie du système qui ne permet pas à l'agriculture de répercuter ses coûts tout en ne lui concédant pas les mêmes acquis sociaux qu'aux autres secteurs.

Le président communique une remarque de M. Conti, président du Parlement, qui s'est dit impressionné par la dignité et la haute tenue du débat, compte tenu des délicats problèmes traités.

La discussion n'étant plus utilisée, le président remercie les présents pour leur active participation, forme des voeux pour une bonne année agricole et lève l'assemblée à 16 h 50.

Le secrétaire : Blaise Oriet

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

RESOLUTION

Réunis en assemblée générale le 3 mars 1989 à Courgenay, 180 délégués de la Chambre d'agriculture du Jura ont voté la résolution suivante :

- § Dans sa mission de défense professionnelle et de promotion de l'agriculture jurassienne, la Chambre d'agriculture du Jura s'efforce d'oeuvrer dans un esprit d'ouverture et de concertation. Elle s'efforce aussi de situer son action en faveur de l'agriculture dans un contexte global considérant l'intérêt général. Elle attend de ses partenaires, publics ou privés, qu'ils reconnaissent cette attitude responsable, ce qui ne signifie ni complaisance, ni renonciation, mais est la condition d'une coopération franche et fructueuse.
- § La Chambre d'agriculture réitère sa préoccupation pour un usage modéré et réfléchi du sol. Elle constate une certaine dérive dans ce domaine; or, nous avons aujourd'hui les moyens de viser un développement qualitatif préservant les espaces naturels et réservant les projets des générations futures. Elle s'inquiète aussi de l'achat de nombreux domaines par des acquéreurs extérieurs fortunés et déclare que les Jurassiens ont le droit et le devoir de défendre leur patrimoine.
- § L'initiative "La voie du peuple" a obtenu 9.557 signatures valables, recueillies en deux mois seulement. La Chambre d'agriculture remercie le comité d'initiative et tous ceux qui ont contribué à ce remarquable succès. Elle demande au Gouvernement et au Parlement de donner suite à cette initiative cette année encore. La Chambre d'agriculture déclare que le texte de l'initiative est clair et vise "le principe d'une deuxième voie ferrée dans la Vallée, indépendante de la voie CFF existante". Toute autre interprétation constituerait un détournement de l'initiative.
- § Le nouvel arrêté laitier entrera en vigueur le 1er novembre prochain; de nouvelles ordonnances sur le contingentement laitier interviendront dès le 1er mai 1990. La Chambre d'agriculture du Jura a particultièrement défendu le principe d'une ordonnance spécifique pour les zones de montagne, principe finalement inscrit dans l'arrêté. Dans ce contexte, la Chambre d'agriculture du Jura demande que l'ordonnance pour la montagne maintienne le système de la compensation entre les contingents individuels lorsque la somme des contingents de la société n'est pas dépassée. Si ce n'était pas le cas, l'ordonnance distincte pour la montagne perdrait son sens.
- § L'initiative populaire fédérale dite "en faveur des petits paysans" sera soumise au peuple et aux cantons le 4 juin prochain. La Chambre d'agriculture du Jura dénonce l'irresponsabilité et la démagogie de cette initiative, dont l'application diviserait et affaiblirait l'agriculture indigène, démantèlerait notre politique agricole laborieusement mise au point et adaptée depuis la dernière guerre et impliquerait une renégociation de nos accords commerciaux dans des conditions défavorables. La politique agricole prônée par l'initiative conduirait à une agriculture artificielle, plus coûteuse et soumise aux aléas de la démagogie et du mercantilisme. Ce serait la négation de l'agriculture. En conséquence, la Chambre d'agriculture invite toutes les instances responsables ainsi que les citoyennes et citoyens du Jura à s'opposer à cette initiative.
- § La Chambre d'agriculture dénonce l'augmentation massive et injustifiée des normes fiscales pour 1989. Leur application entraînerait une charge fiscale fortement accrue pour les agriculteurs, en dépit des allégements consentis à l'ensemble des contribuables. La Chambre d'agriculture prie instamment le Gouvernement de corriger ces normes en tenant compte de l'évolution du revenu agricole en 1987 et 1988.

Chambre d'agriculture du Jura

2. RAPPORT D'ACTIVITE 1989

L'année agricole 1989

Reconnaissons (dans les divers sens du terme) que 1989 fut un bon millésime pour l'agriculture. Le ciel nous a gratifié d'un temps propice, souvent ensoleillé et chaud, parsemé de courtes périodes pluvieuses. Après un printemps normalement arrosé, l'été et l'automne furent secs, au point que certaines productions (regains, pommes-de-terre, soja) ont souffert du manque d'eau.

Productions végétales

La récolte de foin fut particulièrement précoce et de bonne qualité, surtout dans les régions élevées qui ont profité des bonnes conditions du mois de juin. Des regains de qualité mais en moindre quantité furent engrangés.

Les céréales panifiables et fourragères et le colza ont accusé des récoltes record et de bonne qualité. La production de panifiables est estimée à 620.000 tonnes, soit env. 10 % de plus que le précédent record de 1984. La prise en charge de ces abondantes quantités a posé quelques problèmes dans toutes les régions.

Le volume des betteraves sucrières (889.000 to.) est un peu inférieur à celui de l'année précédente, mais la teneur en sucre est élevée, à 18,1 % en moyenne. Le maïs, le tabac et l'apiculture ont fourni de bons résultats, tandis que quelques problèmes de qualité sont à relever dans le secteur des pommes-de-terre. La viticulture a fourni des résultats exceptionnels, tant en quantité qu'en qualité.

Productions animales

Le recensement d'avril 89 laisse apparaître une légère augmentation du nombre de vaches, après plusieurs années de régression. En raison aussi de la qualité

L'année agricole 1989 (suite)

des fourrages, la production laitière s'est accrue d'env. 4 % à 30,7 mio. de quintaux. La production de viande a connu la même progression, due notamment à l'augmentation du poids à l'abattage. Le prix du bétail s'est maintenu jusqu'à l'automne, puis a décroché nettement. Le prix des porcs de boucherie se situe toujours à un niveau de marasme.

Revenu

Selon les estimations de l'Union suisse des paysans, le rendement brut de l'agriculture suisse a progressé de 4,5 % en 1989 pour s'établir à 9,6 milliards de francs. Cet accroissement est fortement influencé par le secteur viticole. Malgré les bonnes conditions de 1989, la Centrale paysanne de Brougg a caculé un manque à gagner de Fr. 11.-/jour en plaine et de Fr. 63.-/jour en montagne. Cette constatation, ajoutée aux perspectives préoccupantes pour 1990 (hausse des frais, des intérêts, du salaire paritaire notamment) a conduit l'USP à revendiquer une adaptation des prix agricoles pour l'année en cours.

Les décisions fédérales sont tombées à la mi-janvier. Le prix de base du lait est augmenté de 5 ct, à 107 ct par kg dès le 1.2.90; selon les quantités produites et les régions, l'adaptation nette sera de 3 à 6 ct. Par contre, des baisses ont été décidées dans le secteur des céréales : les primes de cultures sont réduites d'env. 200.- Fr./Ha (sauf pour le premier Ha), tandis que les producteurs de blé devront supporter les frais de mise en valeur pour les quantités excédant 450.000 tonnes.

L'ensemble de ces mesures devraient améliorer le revenu agricole de 170 à 180 mio. de francs. On sait déjà que l'augmentation des taux d'intérêts représente plus que cette somme et par conséquent, que le revenu agricole baissera cette année. La situation pourrait même devenir inquiétante, si l'année 1990 est moins propice à l'agriculture que les deux dernières.

Situation internationale : quelle attitude adopter ?

L'année sous rubrique occupera sans doute une place de choix dans les manuels d'histoire et marquera peutêtre un tournant pour les grands équilibres mondiaux, au bénéfice (probable) ou au détriment de l'Europe, selon les évolutions. Quoi qu'il en soit, l'Europe d'après 1989 ne sera plus celle d'avant 1989 et comme la Suisse est au coeur de l'Europe, cette situation nous interpelle fortement.

Ces événements européens ont éclipsé les négociations du GATT (Urugay-Round) qui doivent se conclure (ouf!) à la fin de cette année. On peut présenter les choses comme on voudra : l'approche du GATT ne convient pas à l'agriculture. Il importe donc de céder le moins possible (et plutôt rien du tout) et d'éviter à l'avenir de traiter d'agriculture dans ce forum commercial. Tout le monde s'en portera mieux.

L'Europe, c'est déjà plus cohérent, car il y est question de politique globale et pas seulement de commerce; or, l'agriculture exige une approche globale. En 1989, la question des rapports Suisse-CE a acquis une nouvelle urgence avec le projet d'Espace économique européen (EEE) associant l'AELE (dont la Suisse fait partie) au marché unique de 1993. Il semble que dans un premier temps du moins, l'agriculture ne serait pas intégrée dans l'EEE.

Puis les événements d'Europe centrale sont venus interférer avec tous ces projets. La Communauté veut accélérer sa propre intégration, afin d'arrimer l'Allemagne et de ne pas se dissoudre dans une Confédération européenne. Cette urgence interne a quelque peu éclipsé les autres dossiers (GATT, EEE) et donc aussi la Suisse, puisqu'elle n'a pas voix au chapitre dans les questions internes à la CE.

Voilà où nous en sommes. Bien malin qui pourrait dire sur quoi tout cela va déboucher. La meilleure attitude, pour le moment, c'est d'être compétent dans son activité, bien informé et ouvert. D'être prêt pour tout.

Politique agricole suisse : contradiction et expectative

L'impression que donne actuellement la politique agricole suisse est celle d'une navigation à vue, au gré des événements. L'intégration européenne et le GATT paraissent exiger une compétivité accrue impliquant une rationalisation des structures, tandis que le bon score de l'initiative "des petits paysans" et le fort courant écologique vont dans le sens opposé. Les responsables de la politique agricole sont ainsi pris entre deux feux et les discours traduisent une sourde lutte d'influence ou peut-être, veulent simplement ménager la chèvre et le chou. La publication du 7e rapport du Conseil fédéral sur l'agriculture éclaircira peut-être la situation.

Un tel contexte est propice aux solutions simplistes, qui créent souvent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent, mais dont on s'accommode en les qualifiant de "compromis pragmatique". Les paiements directs généralisés, c'est-à-dire les contributions publiques destinées à compenser l'insuffisance des prix dans les exploitations de référence constituent une telle solution. Une commission fédérale d'experts doit rendre prochainement ses conclusions sur cette question. Il semble qu'elle prône une introduction prudente de tels PD. Le débat devrait ensuite s'engager sur ce thème crucial pour l'avenir de l'agriculture suisse. On peut ici rappeler un passage de la résolution votée lors de notre assemblée des délégués de 1988 à Montfaucon:

La seule politique agricole digne de ce nom est celle qui sauvegarde le plus possible l'indépendance et la responsabilité des agriculteurs. C'est pourquoi la solution simpliste, onéreuse et dévalorisante des paiements directs généralisés, qui se substitueraient au principe des prix couvrant les frais de production, doit être rejetée.

Problèmes d'actualité

L'un des plus aigus problèmes actuels de l'agriculture suisse concerne la maîtrise de la production céréalière. Ces deux dernières années notamment, la production a explosé, en raison des bonnes conditions météorologiques, mais aussi pour des causes plus structurelles.

On se retrouve un peu dans la même situation qu'en production laitière, avant l'introduction du contingentement. Un contingentement des productions végétales serait encore plus problématique et néfaste que le contingentement laitier.

Les mesures urgentes prises cette année (mise à charge des producteurs des frais de dénaturation et baisse des primes de cultures) sont négatives, car elles réduisent un revenu agricole déjà difficile à maintenir sans rien solutionner. Elles n'ont même pas le mérite de préparer d'autres solutions, sinon à faire prendre conscience de la situation. On peut penser que le plein prix payé pour une certaine quantité à l'hectare aurait apporté plus d'enseignements pour l'avenir.

La politique foncière est un autre grand thème d'actualité. Une révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire est à l'étude. Un groupe de travail de l'USP a été créé pour étudier ce problème. Relevons que pour la lère fois, la Chambre jurassienne (par J. Maître) a été associée à un tel groupe -il faut un début à tout !-.

Consultations

Comme chaque année, la Chambre d'agriculture a été consultée sur divers projets législatifs :

- nouvelle ordonnance fédérale sur les contributions aux détenteurs de vaches dont le lait n'est pas commercialisé;
- modification de l'ordonnance fédérale sur les oeufs;
- modification de l'ordonnance générale sur le blé;
- nouveau contrat-type de travail (CTT).

Sur ce dernier point (CTT), nous déplorons vivement que le projet -cantonal- ait été établi par l'administration seulement; calqué sur les règles régissant les autres secteurs, le nouveau CTT risque de destructurer les rapports particuliers entre employeurs et employés agricoles (qui vivent sous le même toit et à la même table). C'est aussi une forme de "systématisation".

Initiatives: victoire sur tous les fronts

L'année 1989 a été marquée par l'engagement de la Chambre d'agriculture dans trois initiatives populaires.

Le 10.2.89, une délégation déposait à la Chancellerie cantonale l'initiative La voie du peuple, munie de 9.557 signatures valables, récoltées en deux mois (le minimum requis est de 2.000 signatures dans le délai d'une année). Depuis lors, le Gouvernement a établi un rapport concluant à la non-recevabilité de l'initiative. Une commission parlementaire de sept membres vient d'être désignée et devrait se prononcer sur cette question cette année. Nous souhaitons que l'on évite les faux-fuyants et que le peuple puisse se prononcer sur le projet controversé de prolongement de la voie étroite CJ jusqu'à Delémont.

La CJA a orchestré la campagne contre l'initiative VKMB-DENNER dite "en faveur des petits paysans". La campagne "remarquablement sordide", dénigrant systématiquement l'agriculture, a révélé les véritables intentions des promoteurs. En Suisse, l'initiative a été rejetée de justesse par 773.718 "non" contre 741.747 "oui". Le canton du Jura l'a rejetée par 6.311 "non" (71,4%) contre 2.526 "oui". On peut relever que le canton de Berne a accepté cette initiative par 53,4% de "oui".

La Chambre d'agriculture a aussi organisé la récolte dans le Jura des signatures pour l'Initiative des paysans, lancée par l'USP et définissant les grandes lignes de la politique agricole future. Cette initiative a connu un grand succès, puisqu'elle a réuni plus de 260.000 signatures en quelques mois dans toute la Suisse. Dans notre Canton, quelque 5.600 signatures ont été obtenues, soit plus que le quota (5.000) qui nous avait été attribué. L'initiative des paysans avait aussi pour but de contrecarrer celles d'autres milieux visant l'agriculture. L'opération a pleinement réussi.

Ces activités, dictées par les événements, ont requis un engagement considérable de nombreuses personnes. Nous les remercions chaleureusement pour leur appui, récompensé par des succès probants dans les trois cas.

Politique agricole cantonale

Au printemps 1989, le Parlement a adopté la nouvelle loi sur le développement rural, qui constitue dorénavant la charpente de la politique agricole cantonale. La Chambre d'agriculture aurait souhaité que la LDR retienne la création d'un Fonds de développement rural, afin que le programme de la politique agricole cantonale soit crédibilisé par la définition de moyens propres. Finalement, seule la forme potestative a été retenue : "l'Etat peut créer un fonds de développement rural". Lors de la même séance, le Parlement a également adopté la nouvelle loi sur les améliorations foncières. Désormais, la majorité des ayants-droit ou celle des surfaces suffira pour décider la constitution d'un syndicat d'AF.

D'autres textes législatifs d'application de la LDR sont actuellement en cours de révision, tels que la loi sur la formation professionnelle, le contrat-type de travail et le décret sur l'élevage. La Chambre d'agriculture est associée à ces travaux, notamment à travers la procédure de la consultation. Nous souhaitons que toute cette législation soit conçue dans un esprit de promotion de l'agriculture cantonale associant largement les professionnels.

Trois fois l'an, les organes de la Chambre d'agriculture (deux fois le bureau et une fois le comité) rencontrent la Division cantonale de l'agriculture dans le cadre d'une consultation institutionalisée. A ces occasions, tous les problèmes d'actualité concernant l'agriculture sont abordés. Le climat de ces rencontres est généralement constructif et même si tous les problèmes ne peuvent être magiquement résolus, elles favorisent une meilleure compréhension réciproque, utile au but commun de promotion de l'agriculture cantonale.

Parmi les questions préoccupantes, on retiendra celles ayant trait à l'aménagement du territoire. La priorité cantonale en faveur du développement économique nous paraît trop unilatérale et insuffisamment nuancée.

Politique agricole cantonale (suite)

Comme nous le craignions, on a trop tendance à accepter tous les projets économiques, sans prendre suffisamment en compte la proportionalité entre apport économique et impact foncier. Le projet symbolique à cet égard est l'installation d'un vaste entrepôt de voitures neuves dans les meilleures terres agricoles d'Ajoie. Nous redoutions aussi que de hauts taux de subventionnement fédéral suffisent à justifier des réalisations insuffisamment motivées par les besoins réels. Nous demandons instamment une utilisation parcimonieuse et réfléchie du sol, car il y aura encore beaucoup de générations après nous, qui auront aussi des projets. L'agriculture d'aujourd'hui est ainsi gardienne de projets futurs.

La pratique jurassienne en matière d'adaptation des fosses à lisier est inconséquente. L'obligation d'aménager de gros volumes de stockage crée plus de problème qu'elle n'en résout, car ce sont ainsi de plus grandes quantités qui sont épandues à des périodes restreintes, accroissant le risque de pollution des eaux souterraines. Il faut revoir d'urgence cette politique, avant que des millions de francs aient été investis en pure perte.

La dernière assemblée de la CJA a été dominée par la question des normes fiscales agricoles. Finalement, le Gouvernement a concédé une modeste réduction rattrapable ?- sur la norme 1988, soit 5 % en plaine et 8 % en montagne. Pour l'année en cours, le Service des contributions a proposé d'appliquer la même norme qu'en 1988, ce qui provoquerait une augmentation "mécanique" de 6 - 7 % par rapport à l'année dernière, du fait que l'influence baissière de 1987 ne serait plus prise en compte. Après analyse de la situation, la CJA a proposé la même norme que l'année dernière en plaine (correspondant à la moyenne 87/88) et une réduction de 10 % en montagne.

Le système de détermination du revenu agricole devrait être revu, afin de tenir compte de la situation actuelle (développement des contributions directes, etc.).

Diversifications et perspectives

L'agriculture jurassienne est très unilatéralement orientée sur les productions bovines et céréalières. Etant donné les blocages qui existent dans ces productions, le développement doit prendre le chemin de la diversification. Depuis la création du Canton, la diversification en agriculture a été une préoccupation constante de toutes les instances concernées. La CJA incite à la réflexion, encourage et au besoin tente de coordonner les initiatives dans ce domaine.

La diversification doit être conçue dans un sens large, englobant non seulement les productions, mais aussi les activités. Quelques acquis ont déjà été obtenus : l'Institut agricole a étoffé son programme arboricole et horticole; le soja et la production de volaille de chair s'installent progressivement. Le projet d'une importante fromagerie Tête-de-moine à Saignelégier s'inscrit aussi dans cette ligne, tout comme les actions menées sous l'égide de l'Association des paysannes pour promouvoir le tourisme rural. Au niveau des productions, on pourrait espérer un intérêt plus marqué pour le pois protéagineux, qui semble bien adapté à nos conditions.

La diversification des activités peut aller encore plus loin. Une exploitation agricole est une entreprise, dirigée par un entrepreneur; elle est dotée de moyens techniques (de traction, de transport, de creusage, de façonnage, d'entretien, etc.) et constitue aussi un centre administratif. On peut penser que cette entreprise pourrait élargir son champ d'activité, même dans des secteurs non agricoles, quitte au besoin à engager de la main-d'oeuvre externe ou à collaborer avec d'autres entreprises agricoles.

La diversification des productions et des activités est une question de besoin, d'intérêt personnel, d'opportunité, de moyens. La diversification élargit les perspectives de l'exploitation agricole considérée comme entreprise rurale.

A votre service ...

1989 aura été l'année de tous les bouleversements pour les assurances globales en faveur des employé(e)s agricoles du canton du Jura. La gestion des assurances maladie, accident et de caisse de pension s'est avérée trop lourde pour le secrétariat de la Chambre. Dès lors que cette masse de travail ne pouvait plus être assumée dans de bonnes conditions, il a été décidé de transférer l'ensemble de ce secteur à la Fondation de prévoyance de l'agriculture suisse. Cet organisme est dépendant de l'Union suisse des paysans et il assurera la facturation des primes d'assurance. Pour le contrat maladie et accident, le transfert a eu lieu avec effet au 1er janvier 1989. Pour la caisse de pension, le transfert a pris effet au 1er janvier 1990. Au cours de cette année, la fondation rurale jurassienne de prévoyance professionnelle sera dissoute. Il convient de relever que la Chambre continuera comme par le passé, à assurer le règlement des sinistres.

Le service de renseignements juridiques n'a été sollicité que par dix agriculteurs en 1989. Nous envisageons de faire paraître régulièrement un encart dans les colonnes de la Terre Romande pour rappeler à nos agriculteurs l'existence de ce service qui ne fait l'objet que de louanges de la part des personnes qui y ont recours. Rappelons que le secrétariat de la Chambre est l'instance de réception des demandes de consultations.

La révision des portefeuilles d'assurance est toujours un service apprécié et sollicité. Dans tous les cas traités, ce service s'est révélé utile et il a permis de mettre en évidence de graves lacunes dans les couvertures d'assurance. Nous ne pouvons que recommander aux agriculteurs de faire appel à notre spécialiste, seul à même de conseiller de manière objective et neutre. Les moments privilégiés d'une révision restent les reprises d'exploitation.

Pour des raisons de rapidité de traitement, nous souhaitons que les agriculteurs viennent consulter au secrétariat.

Généralisation des allocations familiales en agriculture

La généralisation des allocations familiales en agriculture a constitué une des revendication de la première heure de la Chambre d'agriculture.

Une étude de la commission des affaires sociales a débouché sur un rapport qui conclut à la faisabilité de la généralisation. Pour lancer le débat au niveau interne, nous vous livrons quelques éléments du dossier.

Allocations prévues :

fr. 115.- par enfant et mois pour le 1er et le 2ème enfant fr. 135.- par enfant et par mois dès le 3ème enfant.

Etat des bénéficiaires et prestations versées

	Actuels	Futurs	Différe	ence
Familles	604	741	137	22,7%
Enfants	1'481	1'750	269	18,1%
Allocations (mio)	1,9	2,7	0,8	38,4%

Coût de la généralisation et répartition

Coût global de la généralisation fr. 800'000,-Répartition Etat / Profession 1/2 / 1/2

Taux de cotisation (en pourcent de la cotisation AVS)

Bénéficiaires actuels 9,5 %

Bénéficiaires nouveaux et non-bénéficiaires 19,0 %

La généralisation des allocations familiales profite prioritairement aux agriculteurs qui ne bénéficient pas des allocations familiales selon le régime fédéral. Les allocataires actuels profitent de l'augmentation des prestations, à l'exception des familles de la zone de montagne avec un ou deux enfants. La généralisation implique donc un effort de solidarité.

Pour se forger une conviction, il faut aborder la généralisation sous un angle dynamique : à une certaine période de sa vie, on a la chance de figurer dans la catégorie des bénéficiaires; à une autre, on compte parmi les cotisants sans prestation. En tout état de cause, la profession ne doit-elle pas se donner les moyens d'éliminer une injustice flagrante entre ses membres et une discrimination envers les autres milieux ?

Centrale des blés du Jura

Evolution des livraisons de céréales panifiables de 1984 à 1989, par centre de réception (1989 = estimation) :

Centre de réception	1 9	984	1 9	988	1 9	8 9
	to.	0/	to.	0/	to.	0/
c/c Alle	9.271	57,8	9.345	55,2	10.500	52,8
c/c Porrentruy	651	4,0	2,298	13,6	3.000	15,1
c/c Delémont	2.912	18,1	2.248	13,3	2.800	14,1
c/c Vicques	1.658	10,3	1.469	8,7	1.620	8,1
c/i Bassecourt	554	3,5	396	2,3	480	2,4
c/r Courtételle	800	5,0	1.115	6,6	1.420	7,1
Centrale + divers	207	1,3	57	0,3	80	0,4
Total Jura	16.053	100	16,926	100	19,900	100

Livraisons de céréales panifiables à la Confédération (y-c. germées)

Année	Centrale Jura	Suisse	Part Jura
	to.	to.	0/
1979	9,232	404.670	2,28
1980	7.984	366.020	2,18
1981	8.088	380.930	2,12
1982	9.432	401,400	2,35
1983	9,750	405,100	2,41
1984	16,050	564.470	2,85
1985	13,800	508.350	2,71
1986	13.000	461.400	2,82
1987	12,913	436.350	2,96
1988	16,926	531.853	3,18
1989 (estima	ition) 19.900	620,000	3,21.

Les livraisons de la Centrale correspondent à peu près à la production du Canton du Jura, hormis en 1984, où plus de 500 tonnes provenaient de régions limitrophes (notamment Laufon).

L'Ajoie produit les deux tiers des céréales panifiables du Jura.

Evolution des cultures de céréales et de colza de 1983 à 1989 dans le canton du Jura (en hectares)

	1983	1985	1987	1989
Céréales panifiables	2.670	2.870	3.260	3.540
Céréales fourragères (sans maïs-grain)	4.350	4.420	4.740	5,580
Maīs-grain	245	330	360	600
Colza (contingent)	485	580	710	710

(source : Service de l'économie rurale).

Evolution des terres ouvertes dans le canton du Jura (hectares)

1975		9.055
1980		9.764
1985		10.663
1990	(estimation)	13.000

(source : recensement fédéral).

Centrale des oléagineux du Jura

Principaux résultats de la culture du soja dans le Jura en 1988 et 1989

	1988		1989
- nombre de producteurs	71		61
- surface cultivée	6.300	ares	7.300
- surface moyenne par producteur	89	ares	120
- quantité produite	148.700	kg	155.040
- rendement moyen (sec)	23,6	kg/are	21,1
- prix brut (base = 205)	205,5	Fr/q	204,3
- frais de conditionnement	10,46	Fr/q	15,1
- prix net moyen	195,05	Fr/q	189,2.

Remarque : en 1988, les frais de conditionnement ne comprennent pas la taxe de réception et de nettoyage, à laquelle les centres avaient renoncé à titre d'encouragement.

Le rendement moyen en Suisse fut de 23,5 kg en 1988 et de 24,5 kg en 1989. En Romandie (dans le Jura également), le soja a souffert d'un approvisionnement en eau irrégulier. Le contingent global suisse reste fixé à 2,000 hectares.

Principaux résultats des campagnes de colza en 1988 et 1989

		1 9 8 8	1 9 8 9
Contingent cantonal	Ha	710	710
Quantité livrée (sec)	Kg	1.974.418	2.281.573
Rendement moyen	Kg/are	27,8	31,8
Montant brut	Fr	4.045.622,90	4.670.626,60
Prix brut effectif (prix de base = 205)	Fr./q	204,90	204,71
Frais de conditionnement	Fr./q	14,95	14,91
Nombre de livreurs *		263	284

^{*} Une dizaine de livreurs proviennent des cantons de BE + SO.

Livraisons de colza depuis 1979

Année	CR ALLE	CR PORRENTRUY	CR DELEMONT	TOTAL
	Kg	Kg	Kg	Kg
1979	723.267		129,190	852.457
1980	639.872		139.131	779.003
1981	865,200		250.860	1.116.060
1982	1.014.642		172,068	1.186.710
1983	813.572		233,736	1.047.308
1984	1.332.760		317.909	1.650.669
1985	815,500		252,690	1.068.190
1986	1.245.600		291.198	1.543.798
1987	1.745.800		329.748	2.075.548
1988	1.643.400		331.018	1.974.418
1989	1.620.091	281.677	379.805	2.281.573

On constate que la production 1989 constitue un nouveau record pour la Centrale du Jura.

Pour 1990, le contingent cantonal reste fixé à 710 hectares et cela, pour la quatrième année consécutive. Les demandes dépassant régulièrement cette surface, la répartition pose de plus en plus de problèmes.

Signalons encore que la Centrale des oléagineux a commercialisé 1.170 de tourteaux de colza de la récolte 1988, dont 393 tonnes dans le canton du Jura.

Personalia

Au nom de tous les paysans et paysannes du Jura, la Chambre d'agriculture félicite chaleureusement Mme Mathilde Jolidon, qui a accédé à la présidence du Parlement cantonal pour 1990. Mme Jolidon fut membre du comité (1975-1984) et du bureau (1981-1984) de la CJA et préside l'Association des paysannes jurassiennes. Merci pour ce beau témoignage de service.

Nommé le 24.1.75 lors de l'assemblée constitutive, M. Blaise Oriet a accompli quinze ans à la tête de notre secrétariat (avec une interruption en 1980-81). Mme Christiane Girardin-Koller est employée (à temps partiel) au secrétariat depuis le 1.2.80, soit depuis dix ans. Quant à M. Jacques Maître, il a accompli cinq années d'activité le 31 octobre dernier. Nos remerciements pour ces talents fidèles et compétents au service de la cause agricole.

Notre vice-président, M. Georges Roy a accédé à la présidence des dynamiques coopératives agricoles de Alle. Nous l'en félicitons cordialement.

Nous nous réjouissons aussi de la désignation de M. Bernard Odiet de Pleigne à la présidence de la Fédération suisse d'élevage chevalin. Cette nomination honore l'agriculture jurassienne.

Nous devons malheureusement déplorer le brusque décès de M. Marcel Laville, commissaire-acheteur apprécié et compétent, rattaché aux Centrales des blés et des oléagineux du Jura depuis leur création en 1979. Auparavant, M. Laville fut commissaire-acheteur pour la Centrale VLG-Berne de 1957 à 1979.

Pour remplacer M. Laville au poste de commissaireacheteur des blés, la Centrale a proposé à l'Administration fédérale des blés la candidature de M. Bruno Hürlimann, agriculteur à Damphreux. La Chambre jurassienne d'agriculture assume sa mission (en guise de conclusion)

Le 15e rapport d'activité est l'occasion de tirer un petit bilan. Ceux qui ont créé la Chambre d'agriculture du Jura en 1975 lui assignaient la mission suivante :

- représenter l'agriculture jurassienne et défendre ses intérêts;
- oeuvrer à la promotion de l'agriculture dans le canton du Jura;
- développer des activités et des services afin d'assurer un financement indépendant de l'Etat et ne chargeant pas trop la profession.

Bien que l'agriculture jurassienne soit diverse (plainemontagne, régions, gros-petits, etc.), elle présente généralement une unité de vue que la Chambre d'agriculture s'efforce constamment de préserver. A travers la CJA notamment, l'agriculture jurassienne a affirmé sa présence dans les instances professionnelles romandes et suisses. La représentativité et l'action de la CJA sont reconnues dans le canton, aussi bien sur le plan professionnel que public.

En ce qui concerne la promotion agricole, la Chambre d'agriculture a une fonction d'incitation, de proposition, parfois de coordination ou d'organisation. Elle évite de se substituer à d'autres instances promotionnelles. Nous croyons que dans ce domaine, le bilan est appréciable, aussi bien en termes quantitatif que qualitatif (état d'esprit, ...).

Quant au dernier point, il suffit de consulter les comptes de la CJA pour mesurer l'effort d'autofinancement réalisé. La Chambre encaisse certes des contributions professionnelles non négligeables, mais c'est surtout pour d'autres organisations (USP, organisations régionales). La petite équipe du secrétariat (2 1/4 emplois) s'autofinance quasiment tout en assumant les nombreuses tâches qui incombent à notre organisation. Oui, depuis 15 ans, la Chambre d'agriculture a rempli sa mission.

Contributions professionnelles

Le décompte des contributions professionnelles pour l'exercice 1989 se présente comme suit :

Contributions		Comptes 1989	
	Fr.	Fr.	Fr.
Contrib. des producteurs de lait (0,12 ct par kg lait)	87.000,	86.284,05	91.500,
Contributions encaissées directement	7.000,	7.891,20	7.500,
Contributions totales	94,000,	94.175,25	99,000,
Répartition			
Union suisse des paysans	25,000,	25.000,	34.000,
Sociétés d'agriculture (quatre)	15.000,	15.000,	15.000,
Sociétés de paysannes	10.000,	10.000,	10.000,
Service de dépannage agricole (contribution de solidarité)	15.000,	15,000,	15.000,
Chambre d'agriculture (solde figurant dans les comptes)	29.000,	29,175,25	25,000,
Répartition totale	94,000,	94,175,25	99.000,

Les contributions encaissées directement sont calculées à l'hectare (plaine) et à l'UGB (montagne). La grande majorité des exploitations agricoles paient la contribution professionnelle.

La cotisation des sections cantonales à l'Union suisse des paysans est en forte hausse, pour faire face au déficit chronique du budget de l'USP. Le montant exact de cette cotisation (budgeté à Fr. 34.000,--) n'est pas encore connu et fera l'objet de négociations. La Chambre d'agriculture s'efforcera d'assumer cette augmentation sans modifier les taux des contributions professionnelles. On constate que la part de la CJA à ces contributions ne représente plus qu'environ un quart.

3. COMPTES 1989 ET BUDGET 1990

3.1. Compte de pertes et profits

Produits

- Cotisations des organisations membres
- Contributions des coopératives agricoles
- Contributions professionnelles des agriculteurs
- Contributions des Fédérations (VLG, MIBA, MVB)
- Contributions diverses
- Travaux salariés du secrétariat (centrales, assurances, terre romande, divers)
- Intérêts

Total des produits

Charges

- Frais de séances (assemb., comité, bureau, commissions)
- Salaires et charges sociales du secrétariat
- Frais de représentation et de déplacements
- Frais administratifs et divers (matériel, fournitures, imprimés, service juridique, impôts, divers)
- Frais de port, taxes CCP, téléphones
- Location du bureau, nettoyage, électricité
- Cotisations, abonnements, dons
- Amortissements sur participations (actions BCJ)
- Amortissements sur mobilier

Total des charges

Excédents de produits

TOTAUX

Budget 1989 Fr.	Comptes 1989 Fr.	Budget 1990 Fr.
3.200, 45.000, 29.000, 13.000, 500,	3.180, 47.446, 29.175,25 12.820, 450,	3.200, 50.000, 25.000, 12.800, 500,
150.000,	163.089,55	157.000,
5.300,	6.137,95	7.500,
246.000,	262.298,75	256.000,
20.000,	17.905,80	20.000,
175.000,	168.627,75	180.000,
10.000,	6.936,90	10.000,
13.000, 6.000, 6.000,	13.915,30 5.992,40 5.830,40	12.000, 6.500, 6.000,
5.000,	8.933,60	6.500,
900, 5.000,	899, 10.000,	10.000,
240.900,	239.041,15	251.000,
5.100,	23.257,60	5.000,
246.000,	262.298,75	256.000,

3.2. Bilan	ACTIFS Fr.	PASSIFS Fr.	
Bilan au 1.1.89			
Caisse CCP Banque Mobilier Participations Transitoires	387,05 8.281,80 105.817,30 1, 903, 5.000,	1.843, 60.000, 58.547,15	
Totaux	120.390,15	120.390,15	
TO LOUIS	========	=======	
Bilan au 31.12.	89		
Caisse CCP Banque Mobilier Participations	155,10 4.386,90 132.000, 10.901,15 4,	C. 20	Transitoires Fonds de réserve Capital
Totaux	147.447,15	147.447,15	
	=======	========	
3.3. Modification	on de fortune	<u>e</u>	<u>Fr.</u>
- fortune à la t	141.804,75		
- fortune au dé	118.547,15		
Augmentation of	23.257,60		
			in the second second

3.4. Rapport de vérification

Les soussignés ont procédé au secrétariat de la Chambre jurassienne d'agriculture à la vérification des comptes de l'organisation. Ils ont effectué un contrôle par sondage des écritures et des pièces comptables. Ils ont constaté que la comptabilité est présentée dans les formes requises et que les chiffres concordent parfaitement.

Le résultat de l'exercice a permis les amortissements suivants : Fr. 899.- sur les deux actions BCJ (solde au bilan : Fr. 1.-) et Fr. 10.000.-- sur le mobilier (solde au bilan : Fr. 10.901,15). Du reliquat positif de Fr. 23.257,60, Fr. 10.000.-- ont été portés en augmentation du fonds de réserve et le solde en augmentation du compte "capital". Au 31.12.1989, la fortune se monte à Fr. 141.804,75.

Les soussignés ont également contrôlé le Fonds de solidarité, dont le solde se monte à Fr. 47.889,20 au 31.12.1989.

La commission de vérification remercie sincèrement M. Blaise Oriet, directeur et Mme Christiane Girardin, secrétaire pour leur disponibilité et pour leur bon travail. Elle recommande à l'assemblée des délégués d'approuver les comptes 1989 de la Chambre jurassienne d'agriculture et d'en donner décharge aux organes responsables.

Courfaivre, le 25 janvier 1990.

Les vérificateurs :

Yves Courbat

Marc Am

Henri Laville

François Rossé

Jan-François Schaffner

Sohd

Fonds de solidarité

Approvisionné par le bénéfice de l'assurance des auxiliaires agricoles du contrat collectif maladie + accidents auprès de la Fondation de prévoyance de l'agriculture suisse, le Fonds de solidarité, créé à fin 1988. n'a pas été mis à contribution en 1989. Compte tenu des problèmes liés à des interventions individuelles ou ponctuelles, compte tenu également de l'augmentation de la cotisation à l'USP et du fait qu'une part des contributions professionnelles est affectée au Service de dépannage agricole, on pourrait envisager de faire émarger cette part au Fonds de solidarité plutôt au'aux contributions professionnelles, évitant ainsi une augmentation de ces dernières.

Au 31.12.1989, le Fonds de solidarité se présente comme suit :

> Doit Avoir Fr. Fr.

Bilan d'entrée

22.471.--

Dotation 1989 par

la FPAS Brougg

24.416,--

Intérêts bancaires bruts 1,557,25 545,05 Impôts anticipés

10,-- Frais bancaires

47.889,20 Bilan de sortie

Balance

48.444,25 48.444,25 _____

Le montant de Fr. 47.889,20 est reporté comme bilan d'entrée au 1er janvier 1990. Pour 1990, on s'attend à une dotation du même ordre de grandeur qu'en 1989.

4. PROGRAMME D'ACTIVITE 1990

Outre les nombreuses activités engagées, qui seront poursuivies, les problèmes suivants retiendront particulièrement l'attention de la Chambre d'agriculture en 1990 :

Au plan fédéral:

- mesures envisagées dans le secteur céréalier;
- révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire;
- votation du 1.4.90 sur l'arrêté fédéral en faveur de la viticulture;
- politique agricole générale: exposer les points de vue et les spécificités et défendre les intérêts de l'agriculture jurassienne (politique du revenu -prix, paiements directs-, orientation des productions (céréales, diversification, étude sur la répartition des contingents laitiers, etc.), politique des structures, protection de l'environnement, nouvelles technologies (somatotropine), etc.
- collaborer avec les instances professionnelles faîtières, notamment l'USP et la FSASR.

Au plan cantonal:

- suivre la législation d'application de la Loi sur le développement rural (décret sur l'élevage, loi sur la formation professionnelle, contrat-type de travail, etc.);
- suivre les problèmes relatifs à l'aménagement du territoire et à la protection de l'environnement (Transjurane, projet CJ -sort réservé à l'initiative "La voie du peuple"-, remaniements parcellaires, compensations écologiques, etc.);
- politique sociale : poursuivre nos efforts en vue d'une généralisation des allocations familiales;
- diversification des productions et activités complémentaires : inciter ces activités : soja, pois protéagineux, aviculture, tourisme rural, autres activités;

Divers

- contribuer à renforcer et à coordonner la coopération agricole;
- représenter et défendre l'agriculture dans le domaine de la fiscalité;
- informer les agriculteurs, les partenaires sociaux et le grand public;
- prendre en outre toutes mesures utiles à la promotion de l'agriculture jurassienne et à la sauvegarde de ses intérêts.

5. STATISTIQUES ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

PRIMES ET CONTRIBUTIONS

Production animale

Contribution par vache dont le lait n'est pas commercialisé (fr/pièce)

de	la	2ème	à	la	10ème	vache	*	1'720,-	[ZM	2-4:+	100]
de	la	11ème	à	la	20ème	vache	*	1'680,-			
de	la	21ème	à	la	50ème	vache		1'030,-			
dès	le	51ème	Va	ich	е			500,-			

* Les exploitations paysannes s'adonnant à l'engraissement de veaux, dont l'effectif est de 20 vaches au maximum et qui engraissent, par vache détenue (01.11 - 31.10) au moins deux veaux maigres jusqu'à l'abattage et les livrent à la boucherie, ont droit à une contribution supplémentaire de fr. 200.- par veau. Un certificat ad hoc doit être envoyé au Service de l'Economie Rurale dans les 10 jours suivant l'abattage.

Contributions aux frais des détenteurs de bétail (fr/UGB, max. 15 UGB)

	Chevaux, bovins porcins	Moutons chèvres
Zone préalpine des collines	180,-	230,-
Zone de montagne 1	330,-	420,-
Zone de montagne 2	540,-	710,-
Zone de montagne 3	760,-	1'010,-

Contributions aux détenteurs d'animaux

La Confédération accorde, sur demande, une contribution annuelle globale aux détenteurs d'animaux qui gèrent, à des fins lucratives, une petite ou moyenne exploitation paysanne. Les animaux pris en considération sont les bovins, équidés, moutons, chèvres, porcs et volaille. La surface considérée correspond à la surface cultivée de l'exploitation (sans les pâturages d'estivage) diminuée de la forêt. L'allocation minimale est de fr. 200.— et maximale de fr. 2'000.— par exploitation et par an.

Conditions d'octroi

	minimum	maximum
Plaine	3 ha	15 ha
Préalpine des collines	3 ha	20 ha
Montagne 1, 2 et 3	3 ha	illimitée
Nombre d'animaux	5 UGBF	34 UGBF

Conditions supplémentaires

Au maximum 3 UGBF/ha et un revenu imposable (IFD) de fr. 60'000.-Au delà de ces limites, la contribution est réduite linéairement.

UGBF: Unité gros bétail fumure

Production végétale

Primes de base pour la culture de céréales fourragères (fr/ha)

	Orge, avoine Triticale	Féverolle Pois protéagineux	Maïs grain
0,10 à 1,0 hectare	1'500,-	1'800,-	1'000,-
1,01 à 10,0 hectares	1'200,-	1'800,-	500,-
dès 10,01 hectares	950,-	1'800,-	,-

A : Suppléments à la prime de base pour le céréales fourragères (fr/ha)

B : Primes de base pour la culture de céréales panifiables (fr/ha)

	Α	В
Terrains en pente, en dehors des ZM	800,-	720,-
Zone intermédiaire élargie	250,-	225,-
Zone intermédiaire	550,-	500,-
Zone préalpine des collines	800,-	720,-
Zone de montagne 1	1'050,-	950,-
Zone de montagne 2 à 4	1'250,-	1'150,-

* * * * * * * * *

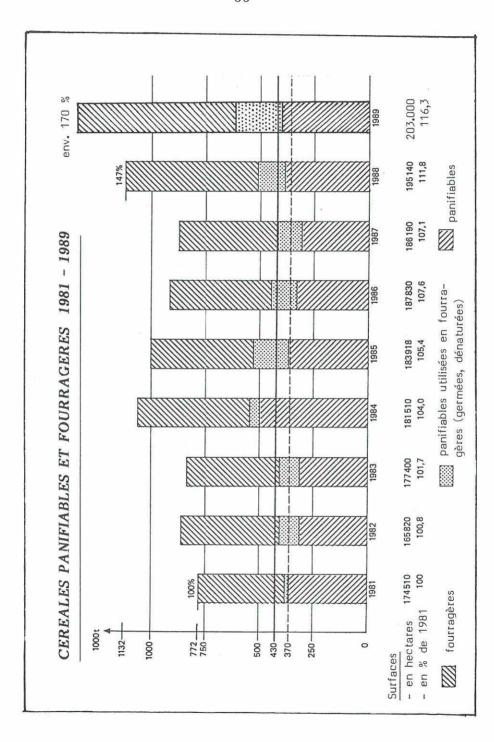
Contributions à la surface (terrains en pente, fr/ha)

	Zone préalpin zones de mor	e des collines stagne 1 à 4	Hors de ces zones
Pente	18-34,9%	35% et +	35% et +
Fauche ou culture des champs	335,-	460,-	460,-
Pâturage	110,-	110,-	,-
Surface minimale	50 ares	50 ares	100 ares

Ces contributions sont allouées pour un maximum de 20 hectares par exploitation.

Contributions d'estivage (fr/pièce)

Alpage	es Pâturages "alpestres"	Pâturages attenants
Vache laitière 16	5,- 115,-	70,-
Génisse/Boeuf 1à3 ans 3	5,- 30,-	30,-
Veau 0,5 à 1 an 1	5,- 15,-	15,-
Cheval, ane, mulet adulte 70	0,- 70,-	70,-
Cheval, ane, mulet 0-3 ans 30	0,- 30,-	30,-
	5,- 35,-	35,-
Autre chèvre, mouton	7,- 7,-	35,- 7,-



ORGANES DE LA CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

Commission de vérification des comptes

MM. Yves Courbat, agric., Buix; Henri Laville, agric., Chevenez; François Rossé, enseignant, Boncourt; Marc Arn, directeur, Le Noirmont; Jean-François Schaffner, agric. Bourrignon.

Commission des affaires sociales

MM. Claude Ackermann, Bourrignon, président; Jacques Maître, secrétaire; Mmes Véronique Fleury, Miécourt; Solange Quiquerez, Grandfontaine; MM. Paul Cerf, Seleute; Bernard Saucy, Lajoux; Rudolf Strasser, Cerniévillers.

Commission foncière

MM. Bernard Beuret, président; Jacques Maître, secrétaire; Mme Mathilde Jolidon, députée, Le Prédame; MM. André Biedermann, député, Delémont; Fritz Minder, député, Bure; Etienne Chenal, Les Sairins; Vincent Eggenschwiler, Rebeuvelier; Isaac Gerber, Le Bémont; Raymond Cerf, Seleute; Charles Steullet, Soubey; Dominique Varin, Alle.

Commission transfrontalière

MM. Denis Prêtre, Boncourt, président; Blaise Oriet, secrétaire; Bernard Beuret, Corban et Robert Frund, Courgenay (Communauté de travail du Jura); Roger Gury, Beurnevésin; Roland Hügli, Miécourt; Fritz Stegmann, Boncourt; Gilbert Thiévent, Soubey; Joseph Vallat, Bure.

Délégués jurassiens

Au **grand comité de l'USP :** MM. Joseph Schaffner, Bourrignon et Joseph Willemin, Epauvillers.

Au comité de la FSASR : MM. Jean-Pierre Beuret, Ministre DEP, Saignelégier et Blaise Oriet, directeur CJA, Delémont.

Au comité directeur du SAB : M. Henri Cuttat, chef ECR, Rossemaison.

Au comité du CRIA : M. Vincent Wermeille, Saignelégier.

Au comité de la Terre Romande : Mme Mathilde Jolidon, Le Prédame. M. Jean Paupe est en outre déléqué du Jura à l'assemblée de la TR.

Adresse du secrétariat administratif

Chambre jurassienne d'agriculture Case postale 40

2853 COURFAIVRE Tél: 066/ 56,71,44.

ORGANISATIONS MEMBRES DE LA

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

- 5 Sociétés régionales d'agriculture
- 6 Associations de dames paysannes
- 61 Sociétés de laiterie
- 9 Coopératives agricoles (associations agricoles)
- 3 Centres collecteurs de céréales
- 9 Organisations de l'élevage chevalin
- 5 Fédérations de l'élevage bovin
- 43 Syndicats d'élevage bovin
- 11 Organisations de l'élevage de menu bétail
 - 3 Groupements d'aviculture
 - 2 Sociétés régionales d'apiculture

Association cunicole d'Ajoie Association des fermiers JU + JB + NE Assoc, des groupes d'étude agr, et en écon, familiale Association des jeunes éleveurs francs-montagnards Association des planteurs de tabac d'Ajoie Assoc. des propriétaires de forêts de Delémont & env. ASETA, section jurassienne Association des sociétés de cavalerie du Jura COPAMAC, coop. d'achat de matériel de construction CUMAB, coop, d'utilisation de matériel betteravier Fédération d'apiculture du Jura Fédération jurassienne des caisses Raiffeisen Fête des paysans jurassiens Groupement des engraisseurs de bétail bovin d'Ajoie Groupement des maîtres agriculteurs du Jura JURANICO, coop. agr. pour l'écoulement des animaux Service de dépannage agricole du Jura Société des anciens élèves de l'IAJ Courtemelon Société cantonale d'horticulture Société jurassienne des propriétaires de silos Société jurassienne de testage par insémination Société des vétérinaires jurassiens SSJ, société des sélectionneurs jurassiens SUCRACHARGE, coop. de chargement des betteraves Syndicat paysan des Franches-Montagnes Union des moulins du Jura Union des producteurs suisses (UPS), section Jura